Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 17 (1929)

Heft: 303

Artikel: Carrières féminines : la garde-malade

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-259670

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

créanciers que certains biens sont ses apports. Si elle a apporté de l'argent, il faudra aussi qu'elle *prouve* quelle somme elle a apportée en mariage. Au cas où elle ne réussirait pas à faire cette preuve, les biens seront censés appartenir au mari, et ils serviront à payer les créanciers.

Or, la preuve par excellence, c'est la reconnaissance ou l'inventaire des apports fait dans les six mois dès le moment où les biens ont été acquis. On ne saurait donc trop répéter que toute femme qui apporte quelque bien en mariage, devrait faire faire l'inventaire de ces biens, comme la loi lui en laisse la faculté.

ANTOINETTE QUINCHE, *avocate.*

NOS COLLABORATRICES

Cliché Schw. Frauenblatt

Mme GILLABERT-RANDIN

(*voir articles, pages 50 et 51*)

Carrières féminines

La garde-malade

Si la profession de garde-malade est exercée en grande partie par la femme, c'est que, précisément, elle répond aux aspirations de sa nature, et qu'en même temps elle lui fournit les possibilités de remplir sa vie de façon vraiment utile et féconde.

La garde-malade peut exercer sa profession, soit sous la dépendance d'une maison-mère, soit de façon libre. Dans les maisons-mères, comme celles des congrégations catholiques ou des maisons de diaconesses protestantes, la garde-malade trouve, sa vie durant, un foyer et un soutien; il y est pourvu à tous ses besoins en cas de maladie et de vieillesse; par contre, elle est dans l'obligation d'accomplir sans cesse tout travail qui lui est assigné.

La garde-malade libre exerce sa profession de façon indépendante; elle est en contact direct avec la personne au service de laquelle elle s'est engagée de son plein gré, elle reçoit un salaire et doit pourvoir elle-même, comme c'est le cas dans d'autres professions, à tous ses besoins. Ceci a son importance, surtout aux jours de maladie et au temps de la vieillesse.

ACTIVITÉ: L'activité de l'infirmière comprend les diverses branches du soignage des malades proprement dit; c'est à elle qu'incombe le souci du bien-être du malade et l'exécution des ordonnances médicales. En outre, l'infirmière est appelée à assister le médecin dans ses recherches scientifiques et diagnostiques, ainsi que dans ses consultations privées ou de policlinique. Elle est monitrice dans les écoles d'infirmières, les écoles de perfectionnement et les écoles ménagères, ainsi que dans les cours sur les soins à donner aux malades à domicile, et sur toutes les branches qui touchent à l'hygiène pratique et théorique. Elle travaille aussi sur le terrain social de l'assistance et de la prévoyance.

APTITUDES: Pour remplir ses devoirs professionnels avec fruit, la garde-malade doit posséder en premier lieu un caractère ferme, égal, une bonne santé de corps et d'esprit, une sympathie active pour toute personne malade; en outre, une intelligence normale, la faculté d'adaptation, la conscience de ses responsabilités et l'amour de la vérité. Une personne prédisposée à la tuberculose ne doit pas songer à embrasser cette profession.

PRÉPARATION PROFESSIONNELLE: L'âge de 20 ans est requis comme minimum pour l'admission à une école de gardes-malades. Une préparation de quelques années dans une école secondaire, des connaissances de la tenue du ménage et des langues étrangères, sont désirables.

La préparation professionnelle peut s'acquérir soit dans une maison-mère ou dans une école libre de gardes-malades, soit encore par l'instruction et la pratique individuelle. Cependant, la formation dans une maison-mère ou une école est préférable à l'instruction individuelle. Les directions de ces institutions assument la responsabilité de fournir à leurs élèves une instruction étendue et tous les moyens utiles qui leur parmettront d'exercer les différentes branches de la profession.

Menus propos sur la Pétition

Chacune de celles qui, munies de patience, de sourires, d'arguments et de paperasses, court, grimpe, escalade les escaliers, discute, aurait une quantité de choses intéressantes et souvent amusantes à raconter. D'ailleurs, on en parlera longtemps sous le chaume...

D'une façon générale, je — je dis *je*, puisque je parle d'expériences personnelles — je suis poliment accueillie. Il y a bien quelques visages, trop souvent féminins, hélas! qui se renfrognent lorsque je parle de la pétition, et dont le front se barre d'un pli dur, tandis que les yeux se dérobent. Elles disent un non tout sec, ou bien: *Cela ne m'intéresse pas*, ou bien: *Je n'aurais pas le temps d'aller voter*, et qui se refusent à toute discussion. On sent très bien que, pour ces femmes-là, les suffragistes sont une espèce de bêtes malfaisantes et dangereuses dont il faut éviter soigneusement le contact. D'autres, par contre, ouvrent plus aimablement leurs portes, et lorsqu'elles vous disent d'entrer, il y a 99 chances sur 100 que la cause soit gagnée. Bien des femmes qui ont refusé d'apposer leur signature se démènent pour la demander à leurs sous-locataires, et souvent j'ai été rappelée par celles-là mêmes qui m'avaient refusé. Il y a quelquefois tout un branle-bas dans les escaliers.

Les arguments qui ont le plus de poids sont: les impôts (excellent), les carnets d'épargne [1] (parfait), le passeport (à ce propos je vous signale que le Conseil d'Etat exige maintenant que l'autorisation maritale, requise pour que la femme obtienne son passeport, soit munie du visa du greffe municipal. *O terre de liberté!...* chantions-nous à l'école); la question des jeux, de l'alcool, de l'enfance, l'éducation, la loi sanitaire, etc.

Quand les gens se contentent de dire: *C'est pourtant vrai, c'est pas juste,...* sans quérir leur plume, je sors la liste du Comité de patronage. Cette liste de personnalités connues et respectées influence les indécis, et a autrement de poids que le numéro de case postale indiqué par Suz. Besson. Parmi ces noms, trois particulièrement attirent l'attention: Mme Charlotte Olivier, le Dr César Roux, M. Aloys de Meuron. J'ai souvent entendu dire: *Ah! Mme Olivier est pour... oh! alors, c'est qu'elle s'y connaît. Et puis, le Dr Roux est aussi pour... eh bien! on veut signer.* Le nom de M. de Meuron a surtout de l'influence sur les hommes qui se rappellent l'autorité et le prestige de cet ancien conseiller national.

Un autre nom à qui va toute notre reconnaissance, c'est celui du Dr Muret. C'est formidable, combien cet homme est populaire! Que de femmes m'ont dit: *Le Dr Muret est féministe, il travaille beaucoup pour la cause de la femme, je le sais. Il m'a soignée, il me salue... Eh bien! en souvenir de lui, je signe.* Ainsi cette pétition nous donne un nouveau sujet de reconnaissance envers notre dévoué vice-président.

Voici quelques objections, quelques constatations:

Deux dames, dont l'une a 85 ans, l'autre 70 passés, me refusent leurs signatures. *Evidemment, il y a bien des questions où l'avis des femmes serait utile, mais pas pour tout. Et ne délaisseront-elles pas leur ménage? La politique n'est pas leur affaire.*

Je réponds de mon mieux, cherche des réponses impressionnan-

[1] Il est peut-être utile de spécifier ici que l'impossibilité pour la femme de toucher à son carnet d'épargne sans l'autorisation de son mari dépend du régime matrimonial sous lequel elle s'est mariée, et ne touche pas celles qui se sont mariées en séparation de biens. Seulement, comme nombre de femmes ne songent pas à se marier sous ce régime, et que le régime de ceux qui n'ont rien stipulé est celui de l'union des biens, une revision légale serait extrêmement nécessaire, qu'accompliraient immédiatement les femmes munies de leur droit de vote. *(Réd.)*

L'élève jouit en outre du soutien moral et matériel de son école, non seulement durant le temps de ses stages, mais au cours de toute sa vie professionnelle.

a) Ecoles libres de gardes-malades.

La formation d'une garde libre dans une école dure trois ans. Au cours de ce temps d'études, l'élève aura à subir un examen théorique, et au terme de ses études, un diplôme lui sera décerné.

Les écoles suivantes sont reconnues par l'Alliance suisse des gardes-malades, c'est-à-dire que les élèves diplômées par elles sont admises comme membres de cette organisation sans avoir à subir un nouvel examen:

Rotkreuz-Pfegerinnenschule, Lindenhof (Berne).
Pflegerinnenschule Engeried (Berne).
La Source (Ecole romande de la Croix-Rouge, Lausanne).
Schweizerische Pflegerinnenschule, avec hôpital de femmes (Zurich).
Freie Pflegerinnenschule Baldegg (ne donne qu'une instruction théorique dans son établissement).

Les élèves internes (5 ans de stage) du *Schwesternhaus vom Roten Kreuz* (Zurich) sont admises dans l'Alliance suisse; les élèves externes, par contre (3 ans de stage) doivent subir l'examen d'adsion dans l'Alliance.

Les écoles n'exigeant qu'un stage plus court et non reconnues par l'Alliance Suisse sont les suivantes:

Le Bon Secours (Genève).
L'Ecole des Infirmières (Fribourg).

b) Formation individuelle.

A côté de l'instruction méthodique dans les écoles d'infirmières, des possibilités de formation professionnelle individuelle sont encore ouvertes à celles qui embrassent cette profession.

Un certificat portant sur une pratique de 3 ans dans un hôpital est exigé. Les connaissances théoriques peuvent s'acquérir au moyen de manuels et de conférences. Les candidates âgées de 23 ans peuvent se présenter à l'Alliance suisse de gardes-malades pour y subir l'examen d'admission, et, en cas de réussite, deviennent membres de cette Association.

Cette formation est beaucoup moins recommandable que celle de l'école; en effet, les capacités de la candidate n'ayant pu être reconnues et appréciées au cours des stages, l'examen sera d'autant plus sévère, tant pour les connaissances scientifiques que pour les aptitudes pratiques; aussi un fort pourcentage de candidates n'obtiennent pas le diplôme, la préparation se manifestant insuffisante. Enfin, l'absence de soutien moral et matériel se fait sentir pour ces infirmières formées en dehors d'une école, non seulement pendant le temps de leurs stages, mais aussi dans toute leur vie professionnelle.

c) Les maisons-mères.

Schwesternhaus vom Roten Kreuz (Zurich).
Maison des Diaconesses de Riehen (Bâle), *Salem* (Berne), *Saint-Loup* (La Sarraz), *Bethanien-Heim und Neumünster* (Zurich).
Les Maisons mères catholiques de Baldegg, Cham et Ingenbohl.

Frais d'écolage:

A la *Pflegerinnenschule* de Zurich et à la *Rotkreuzpflegerinnenschule Lindenhof* de Berne: 600 fr. Les élèves y sont entretenues gratuitement tout le temps de leur stage. Elles reçoivent 480 fr. la 2me année et 600 fr. la 3me.

A la *Pflegerinnenschule Engeried* (Berne): 450 fr. L'école remet à ses élèves un petit salaire, les 2me et 3me années des cours.

A *Baldegg:* 700 fr. pour un cours théorique de 6 mois.

A *La Source*, Lausanne: 300 fr., auxquelles s'ajoutent les frais de pension pour la première année, soit 1200 fr. Le salaire de la 2me année s'élève à 720 fr.; celui de la 3me à 960 fr.

La *Schwesternhaus vom Roten Kreuz* à Zurich, les maisons de diaconesses, et les maisons-mères catholiques ne demandent que peu ou point de finances d'entrée ou d'écolage. Par contre, elles imposent à leurs élèves un certain nombre d'années de travail au profit de la maison-mère, et réclament une indemnité si l'élève quitte l'école avant le terme convenu.

Il faut prévoir dans tous les cas une dépense de 300 à 400 fr. pour le costume de l'infirmière, et environ 60 fr. pour le blanchissage, puis les frais d'assurance, de livres d'études, et enfin l'argent de poche. Les dépenses à prévoir en cas de formation individuelle ne peuvent être évaluées exactement, car elles dépendent des conditions d'admission dans les différents établissements qui engagent des stagiaires et du prix des cours pour l'instruction théorique et pratique. Il ne faut pas, en tout cas, les estimer trop bas.

Débouchés: Les infirmières bien préparées trouvent une grande diversité de travail dans les nombreuses branches de la profession. Ces dernières années, les conditions de travail ont subi d'heureuses modifications, grâce à une meilleure compréhension des exigences de la profession, et grâce aussi aux améliorations introduites dans l'organisation du service. Cependant la durée du travail est encore trop grande et les veillées trop fréquentes. Actuellement la pénurie de bon personnel se fait plutôt sentir, de sorte que l'on peut recommander d'embrasser cette profession, pour autant, toutefois que les conditions requises plus haut seront remplies.

La garde-malade libre peut être engagée:

1o comme infirmière hospitalière dans des établissements de l'Etat ou dans des cliniques privées;

2o comme infirmière visiteuse par des communes, des dispensaires ou des entreprises industrielles;

3o par des particuliers, pour soigner un malade à son domicile, ou, si elle a l'usage du monde et connaît les langues étrangères, pour accompagner un malade dans ses voyages.

Elle pourra aussi fonctionner comme infirmière-chef ou directrice dans des hôpitaux, des cliniques, des pouponnières, dans des hospices de vieillards et autres institutions sociales. Elle pourra aussi assumer la direction de ces établissements. Enfin, par des cours spéciaux, l'infirmière peut se préparer au travail des salles d'opération, des rayons X., du laboratoire, ainsi qu'aux soins à donner aux aliénés. Elle peut aussi se préparer à exercer une activité sociale d'assistance et de prévoyance.

Conditions de salaires des Gardes-malades libres: Les sec-

---

tes, des faits; bref, je palabre pendant une bonne demi-heure, puis je prends congé. Alors, mes deux dames me disent: *On va la signer, votre pétition.* Et leurs vieilles mains tracent les signatures. Elles ont ajouté: *Il faut aller de l'avant et penser aux autres. Et nous vous félicitons, les féministes, de l'œuvre que vous avez entreprise.* Je les ai remerciées d'avoir fait abstraction de quelques préventions personnelles en faveur de la solidarité féminine.

Dans un bureau, un patron écoute ma petite histoire, dit qu'il est d'accord dans le fond, mais qu'il faut procéder par étapes. Je lui réponds que je suis d'accord pour que l'on nous accorde le droit de vote par becquées. Lui trouve qu'il faut commencer par le communal. — *Entendu, Monsieur, mais vous serez d'accord de votre côté pour que, dans ce cas, les femmes ne paient que les impôts communaux!*

Il a fait une drôle de tête qui ne lui a pas donné l'air intelligent. Il a dit encore: *Mais je vote pour ma femme.* — *Dans ce cas,* lui répondis-je, *vous n'avez en fait qu'une demi-voix.* Il n'a pas eu l'air content de voir son bulletin de vote partagé en deux. Puis il m'a dit qu'il allait réfléchir. C'est souvent la réponse que nous font les hommes: une manière aimable de nous prier de nous en aller.

Ailleurs: un jeune homme répond, signe avec entrain, mais me dit que sa mère et sa sœur sont opposées au suffrage. — Ailleurs: *Inutile, Mademoiselle, je suis un adversaire ir-ré-duc-ti-ble!* — Ailleurs: *Je suis féministe, je signe volontiers, mais je me demande si les femmes ne feront pas de la religion et ne dépenseront pas un tas d'argent pour construire de nouvelles églises!...* J'avoue que j'ai été prise d'un bon fou-rire. — Ici: *J'ai bien réfléchi: je suis de l'avis de M. Rigassi.* J'ai failli lui demander avec *quel* avis de M. Rigassi il était d'accord: celui qui est *pour* ou celui qui est *contre.* Il a ajouté pour mettre un terme à mes doutes: *Je ne signerai pas.* Mais le joli de l'histoire, c'est qu'il a dit: *Je souhaite que votre pétition se couvre de signatures!...* O logique masculine, où es-tu? — Ailleurs, un mari vautré dans un fauteuil lit les journaux, tandis que sa femme, qui a signé en cachette de lui, s'agite, lui repasse ses chemises, tout en surveillant le dîner. Il refuse d'un air supérieur: *Je donnerai mon avis quand il y aura votation populaire.*

Ici, un mari me répond: *Je ne pense pas que ma femme signe; elle dit qu'« elles »* (les suffragistes) *feraient mieux de raccommoder les chaussettes. Enfin, je vais l'appeler.* Et la femme vient, qui dit: « *Je la signerais plutôt deux fois qu'une.* Le mari m'avait monté un bateau!

Voici une femme qui me donne tout de suite sa signature et me raconte sa triste vie. Son mari est devenu fou. Il est à Cery. Un curateur est nommé, qui a tous les droits. Elle tombe malade et ne peut obtenir du curateur l'autorisation de retirer son argent de jeune fille. Il fallut l'intervention d'un neveu *député* pour qu'elle l'obtînt. *J'ai eu faim,* dit-elle, *et j'avais de l'argent que je ne pouvais retirer!* Je pense que « Andrée » (de la *Gazette* du 1er mars 1929) aurait eu pour aider et consoler cette femme et blâmer le curateur « son sourire, son ironie et son indifférence railleuse ».

... Mesdames, qui avez de temps en temps une ou deux heures de libre, offrez vos services aux chefs de secteurs. Si vous saviez comme c'est intéressant, instructif, varié, cette cueillette, sans parler de la diversité des intérieurs entrevus et des études psychologiques qu'on peut faire!

O. Bonard.

tions de l'Alliance suisse de Gardes-malades ont fixé le salaire pour les soins chez les particuliers, comme suit: de 7 à 10 fr. (éventuellement 12 fr. par jour; et de 9 à 10 fr. (éventuellement 12 fr.) par nuit.

Les infirmières libres sont exposées à du chômage passager, du fait que leurs engagements ne peuvent être pris de façon fixe et durable. Il leur est donc recommandé d'adhérer à une caisse d'assurance-chômage, et de prendre leurs vacances de préférence pendant la saison-morte.

Le traitement des infirmières visiteuses varie de 2000 à 3600 fr., dont il faut déduire 600 fr .pour le logement et 1000 fr. pour la pension si le logement est gratuit.

L'infirmière hospitalière peut toucher de 1300 à 2300 fr. en plus de son entretien complet.

Le personnel dirigeant des établissements pour adultes et des pouponnières touche un traitement variant de 1500 à 3000 fr. en plus de son entretien .La plupart des engagements à ces postes stables prévoient 4 semaines de vacances par an.

Maladies professionnelles : L'infirmière est naturellement plus exposée que d'autres, dans l'exercice de sa profession, au danger de la contagion des maladies infectieuses.

Associations professionnelles: Les gardes-malades sont groupées dans l'Alliance suisse des Gardes-malades, qui a des sections à Bâle, Berne, Saint-Gall, Lucerne, Genève et Zurich.

Bureaux de placements de l'Alliance suisse de Gardes-malades: dans chacune des villes mentionnées ci-dessus, et à Davos.

Journaux professionnels:

Bulletin des Gardes-malades, organe mensuel obligatoire de l'Alliance suisse de Gardes-malades.

I. S. N. Magazine (en anglais), organe obligatoire du Conseil International des Infirmières.

Certaines écoles de gardes-malades éditent un bulletin de communications privées, à l'usage de leurs élèves anciennes et actuelles.

(Communiqué par l'Office suisse des professions féminines.)

(Reproduction autorisée seulement in extenso *et avec indication des sources.)*

De-ci, De-là...

In Memoriam.

On a appris avec regret, dans bien des milieux féminins internationaux de Genève, la mort, après quelques jours de maladie seulement, de Mme Marie de Perrot. Mme de Perrot, Neuchâteloise d'origine, mais ayant passé la plus grande partie de sa vie à l'étranger, aux Indes notamment, qu'elle connaissait admirablement, s'était, en effet, fixée à Genève, il y a neuf ans, lorsque sa compagne, une jeune Anglaise, à laquelle l'unissait une tendresse quasi maternelle, avait accepté un poste à la S.d.N. Très active comme journaliste et conférencière, Mme de Perrot était une féministe convaincue, que révoltait toujours la lenteur de notre mouvement suffragiste suisse, et auquel elle ne manquait jamais d'apporter ses encouragements; membre de plusieurs de nos Sociétés féminines genevoises, elle aimait à participer à nos séances, y apportant son entrain et son esprit aimable et original. Un de ses derniers gestes fut la conférence très appréciée qu'elle donna à l'Union des Femmes sur ses souvenirs des Indes.

Nous prions Miss Fergusson, qui est elle aussi un membre très zélé de nos Sociétés féministes, de trouver ici l'expression de notre sympathie dans ce deuil qui dévaste son foyer.

Et c'est aussi un témoignage de sympathie et de regrets que nous adressons à la famille de M. William Viollier, également décédé à Genève cette dernière quinzaine. Car M. Viollier était un féministe de la première heure, un compagnon de lutte d'Auguste de Morsier, qui avait toujours encouragé notre mouvement, soutenu notre journal, contribué à fonder l'Association pour le Suffrage, ayant une foi complète en la justice de notre cause. C'est avec chagrin que nous voyons ainsi se creuser des vides parmi ceux qui, il y a vingt ou vingt-cinq ans, ont pris vaillamment la défense de nos idées, et contribué par leurs efforts à les placer sur le plan concret des réalisations, et c'est avec reconnaissance que nous nous inclinons devant leur mémoire.

Une championne sténo-dactylographe.

Mlle Odette Piau, attachée au B. I. T. à Genève, est un as de la sténodactylographie. Voici, à titre de curiosité, la liste de ses succès, d'autant plus symptomatiques qu'il s'agit de concours entre hommes et femmes.

Cliché « La Française »

Mlle Odette PIAU

Sténographie: champion des champions de France au concours de l'Union des Sociétés de dactylographie de France durant trois années consécutives: 1926, 1927, 1928 (par suite, propriétaire définitive du Challenge Mudfor, d'Angleterre), au concours du Mans (août 1928).

Remporte l'épreuve à 210 mots à Berne, organisée par la Saffa, le 22 septembre 1928.

Dactylographie : champion des champions de France (au concours de l'Union) durant trois années, vient d'être définitivement propriétaire du challenge offert par M. de Baerdemaker (de Belgique) au concours de Mans, août 1928.

Champion d'Europe pendant trois années consécutives: 1922, 1923, 1924 (gagnante d'une nouvelle Coupe Internationale, au concours organisé par l'Association professionnelle des Dactylographes français, à l'occasion de la Foire de Paris, mai 1928). Dernier record: 99 mots, soit 600 frappes par minute; durée du concours, 1 heure, copie de texte inconnu.

A ce même concours, champion de l'épreuve de perfection, pendant trois années consécutives: 1926, 1927, 1928 (gagnante de la coupe challenge offerte par les Etablissements « Armor »). Cette épreuve consiste à copier un texte le plus vite et avec le moins de fautes possible pendant 10 minutes, avec 5 copies au carbone. Chaque faute entraîne la déduction de 50 frappes.

Tous les résultats de dactylographie sont comptés en chiffres nets, c'est-à-dire fautes déduites.

Voilà qui prouve à quel degré de résistance, d'habileté et d'attention peut arriver une femme de volonté, et les résultats qu'elle peut atteindre, même en se mesurant avec le sexe fort!

(La Française.)

Une réunion des agentes des gares des Amies de la Jeune fille.

Il est bien intéressant de suivre le développement que prend l'œuvre des gares des Amies de la Jeune Fille, dans le sens tout moderne de la préparation professionnelle. On ne pense plus comme autrefois que de la bonne volonté suffit uniquement pour remplir cette tâche si difficile et parfois si pénible; mais on se rend compte des lacunes et l'on cherche à les combler. C'est ce qui est ressorti nettement de la dernière réunion des agentes des gares suisses à Zurich (réunion convoquée, pour le dire en passant, pour doter toutes ces dames de manteaux d'uniforme à leur taille), dans laquelle les vœux émis convergèrent tous vers le même but: la nécessité d'une préparation spéciale étayant les qualités de cœur et de dévouement nécessaires à cette vocation.

Cette préparation professionnelle doit être d'ordre technique (connaissance des horaires, des correspondances, de la formation des trains, car une agente qui hésite à fournir un renseignement perd la moitié de son autorité); d'ordre intellectuel (études des langues, surtout de l'anglais, de la législation, de la psychologie); et enfin d'ordre pratique (relations avec les Associations de relèvement et de secours de la ville, avec les homes, les asiles, etc.). Quel vaste champ d'activité s'ouvre devant une agente des gares aussi bien préparée! et n'y a-t-il pas là de quoi tenter bien des femmes de dévouement et de capacité?

Les Etats Généraux du féminisme

(Paris, 13-15 février 1929)

Nous l'avons déjà annoncé: cette manifestation, dont le nom, heureusement choisi, non seulement évoque tout un passé, mais encore semble prometteur de temps nouveaux, a admirablement réussi. Et nous croyons qu'à l'éternelle question, toujours posée à travers le monde par une foule de braves gens, plus irréfléchis et inconscients que foncièrement adversaires de nos idées: « Que